

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

La Rochelle, le 15 MAI 2019

Service de de l'action économique
et de l'emploi maritime

Délégation Poitou-Charentes

Synthèse des observations du public sur le projet d'arrêté inter-préfectoral rendant obligatoire deux délibérations des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de Loire relatives à la licence professionnelle de pêche pour la pêche embarquée des huîtres plates dans les pertuis charentais.

En application des articles L. 914-3 du code rural de la pêche maritime et L. 120-1 à L. 120-2 du code de l'environnement, le projet d'arrêté et les deux délibérations qu'il rend obligatoire ont été soumis à la participation du public du 18 avril au 14 mai 2019 inclus.

Les observants pouvaient faire part de leurs contributions par courriel sur le site internet de la direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique ou par écrit.

À l'issue de cette consultation, aucune observation n'a été déposée sur ce projet d'arrêté et les deux délibérations qu'il rend obligatoire.

Isabelle LACROIX
DIRM Sud-Atlantique
Déléguée Poitou-Charentes

